ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Rapport annuel du 1er janvier au 31 décembre 2022

Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SYRIMAO)

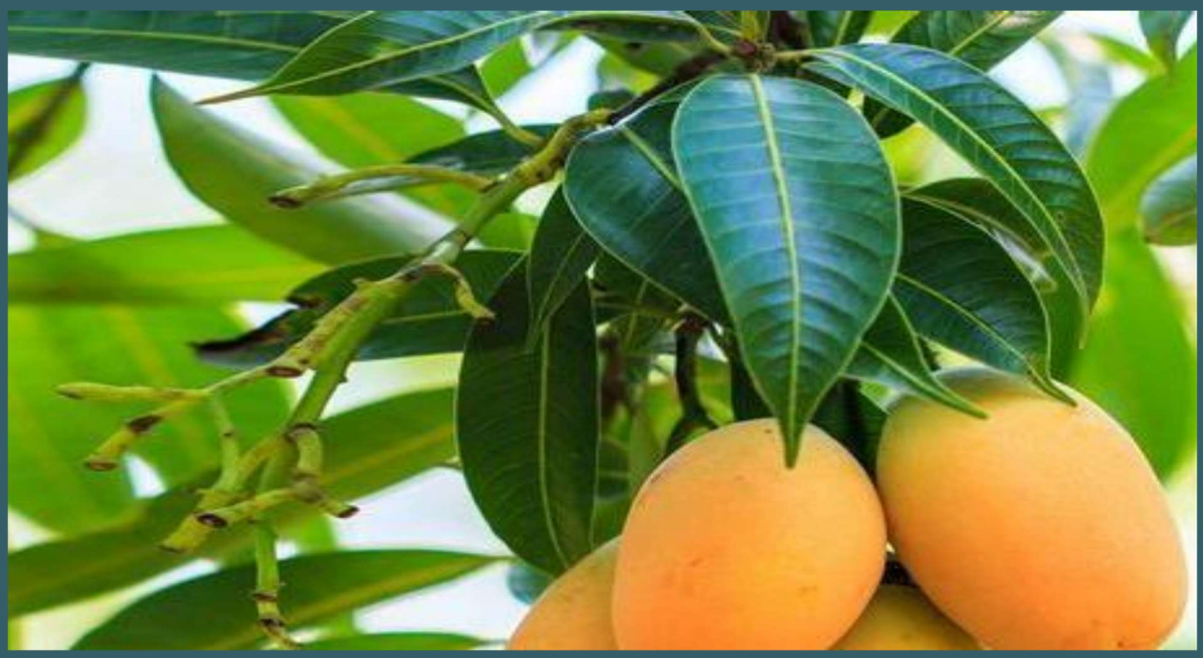

AFD

TABLES DES MATIÈRES

1
TABLES DES MATIÈRES 2
SIGLES ET ACRONYMES 4
RESUME EXECUTIF 6
INTRODUCTION 8
Rappels contextuels et principaux faits marquant 8
La composante RAD - Recherche Action Développement 8
La Composante ASN - Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination 8
La Composante SVA - Surveillance - Veille - Alertes précoces 9
Composante CSE - Coordination - Suivi - Evaluation 9
Principaux faits marquants 9
EXÉCUTION TECHNIQUE 10
1.1. Composante Recherche Appliquée Développement 10
RAD1 - Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional 10
RAD2 - Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats 13
RAD3 - Appui aux laboratoires nationaux 16
RAD4 - Suivi et monitoring de la composante 16
ASN1 – Appui aux Comités Nationaux 17
ASN2 – Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires 18
ASN3 – Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financements 20
ASN4 – Suivi et monitoring de la composante 21
SVA2 – Collecte et analyse des données 24
SVA3 – Suivi monitoring de la composante 26
4. Composante CSE – Coordination - Suivi - Evaluation 27
CSE1 - Coordination globale ; 27
CSE2 - Suivi-évaluation et audits 27

EXECUTION FINANCIERE 31
1 Suivi des Engagements 31
1.1 Engagement sur les activités régionales 31
1.2 Engagement sur les activités nationales 32
2 Suivi des décaissements 33
2.1 Rapport Décaissement global 33
2.2 Rapport Financier 2022 35
2.3 Rapport Financier Global Projet 36
3 Rapports par sources de financement 37
3.1 Rapport financier FED / Desira (UE) 37
3.2 Rapport financier PRCC (AFD) 38
3.3 Rapport financier contribution CEDEAO 39
3.4 Rapport financier contributions Pays 39
4 Contrôle et audit 39
5 CONCLUSION 40
ANNEXES 41

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	*Agence Française de Développement*
ARAA	*Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation*
CEDEAO	*Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest*
UCP	*Unité de Coordination du Programme*
CN	*Comité National / Comités Nationaux*
CNS-FL	*Centre National de Spécialisation sur les Fruits et Légumes (de Bobo-Dioulasso)*
COAHP	*Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides*
COLEACP	*Comité de Liaison Europe – Afrique – Caraïbes – Pacifique*
CoPil	*Comité de Pilotage*
CORAF	*Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles*
CS	*Comité Scientifique*
CSE	*Coordination-Suivi-Evaluation*
CSP	*Comité Sahélien des Pesticides*
CT	*Comité Technique*
CV	*Curriculum Vitae*
D/ADR	*Direction Agriculture et Développement Rural*
DPV	*Direction de Protection des Végétaux*
FFM	*Fit For Market*
OP	*Organisation de Producteurs*
PAA	*Plan Annuel d'Actions*
PIR	*Programme Indicatif Régional*
PLMF	*Projet de soutien au plan régional de Lutte et de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest*

RAD	*Recherche Appliquée Développement*
SVA	*Surveillance- Veille-Alerte précoce*
SyRIMAO	*Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest*
SNRA	*Système(s) National(aux) de la Recherche Agricole*
TdR	*Termes de Référence*
UE	*Union Européenne*
UEMOA	*Union Econo*mique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

Afin de consolider les acquis du projet de soutien à son Plan régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits (PLMF) mise en œuvre entre 2015 et 2019 et d'étendre le système à l'ensemble de ses pays membres, la CEDEAO a mis en place le Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO), financé par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement. Le Projet SyRIMAO a commencé le 1er septembre 2020 pour une durée de 4 ans. Après une année 2021 de mise en place des outils de gestion et d'implantation du projet dans les pays, marqué par la pandémie de la covid 19, un PTBA 2022 considérée comme année de croisière du projet a été élaboré et validé.

Les principaux résultats par composante de la mise en œuvre du PTBA 2022 au 31 décembre 2022 se déclinent comme suit :

Composante Recherche Action Développement :

- Le comité technique (CT) a tenu sa deuxième session ordinaire et validé cinq (5) protocoles de recherche ;
- La 1ère session du comité scientifique est tenue et a permis de valider les protocoles de recherche retenus, de faire des recommandations et de mettre en place son organe exécutif et son règlement intérieur. Il a ensuite tenu une deuxième session virtuelle pour faire le point de l'avancement des activités exécutées en 2022 et donner des orientations pour le PTBA 2023 ;
- Trois (3) technologies endogènes de lutte ont été formulés en « produit fini » : i) L'huile essentielle d'une plante endogène dénommée « Plante Y » comme attractif sexuel ; ii) Les déchets de levure comme appât alimentaire ; iii) une souche endogène de nématode entomopathogène formulée sous forme de composte contre les larves 3 et les pupes
- Deux (2) produits finis formulés (Huile essentielle et les déchets de levure) ont été testés en plein champ et ont prouvé leur efficacité biologique sur deux saisons de mangues consécutive (2021, 2022)
- Les deux produits finis testés efficaces en plein champ ont été conditionnés pour des essais d'homologation
- Trois (3) protocoles de test d'efficacité biologique ont été exécutés en plein champ
- L'efficacité biologique de la plante Y est testée en multi-focal (2 pays);
- Dix-neuf (19) techniciens et points focaux de recherche sont formés en taxonomie et à l'utilisation des paquets technologiques.
- 236 techniciens sont formés à comment utiliser les paquets technologiques de lutte et à comment former les producteurs à leur utilisation.
- Les fiches techniques d'utilisation des deux produits finis développés sont élaborées

Composante ASN Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination

- Quatorze (14) comités nationaux fonctionnels et qui ont mis en œuvre les PTBA 2022 ;
- Neuf (9) réunions de concertations publiques privées sont tenues sur l'ouverture et la fermeture de la campagne mangue ;

- Six (6) formateurs de formateurs, des DPV, OP et des agents des postes frontières des trois nouveaux pays sont formés sur le contrôle officiel et la lutte contre les mouches de fruits ;
- 687 agents des DPV, des techniciens des OP et des postes frontières sont formés sur le contrôle officiel et la lutte contre les mouches des fruits dans les 14 pays ;
- Six (6) formateurs de formateurs des trois nouveaux pays sont formés sur la nouvelle norme 2016/2031 de l'Union Européennes ;
- 463 inspecteurs phytosanitaires sont formés sur la nouvelle norme 2016/2031 et standards phytosanitaires de l'Union Européenne dans les 14 pays ;
- Six (6) accords de partenariat sont facilités pour l'accès aux intrants de lutte contre les mouches des fruits (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Togo), ;
- Quatre (4) mécanismes d'abondement de fonds pour le financement de la filière sont facilités (Sénégal, Mali, Burkina Faso et Togo);

Composante Surveillance-Veille- Alertes précoces

- Les trois nouveaux pays ont leur système de surveillance mis en place et opérationnel (Liberia, Sierra Leone et Niger)
- 6 pays ont élaboré et sont dotés de plans pluriannuel de surveillance (Guinée Bissau, Liberia, Niger, Nigeria, Togo et Sierra Leone)
- 158 représentants des entreprises d'exportation et des producteurs de la mangue sont formés à la surveillance ;
- 14 pays adhérant au projet sont dotés de matériel de surveillance et l'a effectivement mis en place sur 1290 points d'observation dans 36/37 zones de production de la mangue ;
- 92 630 ha sont protégés, bénéficiés d'une veille décadaire et 59 alertes sont émises dont 28% sont prises en charge ;
- 27 Supers utilisateurs et coordinateurs de système de surveillance sont formés sur l'enregistrement des données dans la base de données surveillance.

Composante Coordination, suivi évaluation et évaluation

- Soixante-quatre (64) appuis spécifiques sont apportés aux Comités Nationaux dans l'exécution de leur plan d'action ;
- Un (1) cabinet d'audit et une (1) agence de communication sont recrutés et contractualisés ;
- Les dépenses des 14 comités Nationaux sont en cours d'audit et les rapports finaux seront disponibles d'ici fin janvier 2023 ;
- 14 Points Focaux suivi évaluation sont formés sur le système MESECOPS et 90% des données sont introduites dans le système MESECOPS ;
- 33 spots radio de sensibilisation réalisés et diffusés 449 fois dans les bassins de production de mangues;) et
- 3 bulletins trimestriels diffusés.

INTRODUCTION

Rappels contextuels et principaux faits marquant

La phase opérationnelle du PLMF a permis la mise en place d'un système de surveillance et de lutte contre les mouches des fruits qui a couvert 11 des 15 membres de la CEDEAO, d'encadrer les laboratoires nationaux des pays ciblés, notamment dans le développement des protocoles de recherche et de renforcer le Centre National de Spécialisation Fruits et Légumes (CNS-FL) de Bobo-Dioulasso. Ce centre est voulu par la CEDEAO pour être le « Centre Régional de spécialisation » pour les productions fruitières et horticoles d'Afrique de l'Ouest.

Au cours de l'exécution du PLMF, le temps n'a pas permis de mettre au point totalement les techniques avancées et leur diffusion à large échelle. En outre, le système de surveillance mis en place n'a pu être consolidé et n'a pas non plus couvert l'ensemble des zones de production de la mangue dans les quinze (15) Etats membres de la CEDEAO.

C'est pour consolider, étendre et pérenniser les acquis du PLMF que la CEDEAO et ses partenaires ont mis en place le Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO).

L'objectif général du SyRIMAO est d'améliorer les revenus des producteurs ouest africains de fruits et légumes, et particulièrement des petits producteurs, pour contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois dans les pays membres.

Deux objectifs spécifiques sont poursuivis :

- **OS.1** : les systèmes régionaux et nationaux de recherche et leur coordination sont renforcés pour mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficientes à faible impact environnemental ; et
- **OS.2** : les pertes de productions des fruits et légumes dues à l'infestation des insectes nuisibles, notamment les mouches des fruits, sont maîtrisées grâce à un renforcement de la structuration de la filière aux niveaux national et régional et à la mise en place d'un système de surveillance, de veille phytosanitaire et d'alertes opérationnel et pérenne.

Le Projet comprend trois composantes techniques et une composante de coordination :

La composante RAD - Recherche Action Développement

Cette composante, vise à établir des liens étroits entre la recherche, l'innovation, la formation et le développement qui se traduiront par une réelle adoption par les producteurs des pratiques de prévention et de lutte efficaces, efficientes contre les mouches des fruits et respectueuses de l'environnement.

La Composante ASN - Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination

Cette composante permet de coordonner les activités au niveau national par le renforcement des Comités Nationaux (CN) dans leur rôle afin que ceux-ci travaillent de manière étroite et coordonnée avec le secteur privé et les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA). Ils

sont directement responsables des activités de plaidoyer dans les Etats membres et organisent les différentes sessions de formation des producteurs, des personnels du secteur privé, des agents publics et assurent le suivi-évaluation des activités au niveau nationale.

La Composante SVA - Surveillance - Veille - Alertes précoces

La composante permet de consolider et d'étendre le dispositif de surveillance et d'alertes précoces développé pendant la mise en œuvre du PLMF en impliquant, mobilisant et organisant l'ensemble des producteurs, des entreprises d'exportation de mangues du secteur privé, des centres de recherche et des services de protection des végétaux, dans la perspective d'une gestion axée sur la prévention, l'intervention ciblée contre les ennemis des cultures, notamment les mouches des fruits dans le respect de l'environnement au niveaux régional, national et local. Le dispositif réactif ainsi déployé vise à obtenir des réponses opérationnelles rapides et des résultats concrets, avec un impact optimisé et mesurable.

Composante CSE - Coordination - Suivi - Evaluation

La composante permet de coordonner les activités aux niveaux régional et national sous l'égide de l'ARAA. L'organisation des formations et des ateliers régionaux et le suivi des études à réaliser dans le cadre du Projet sont sous la responsabilité de l'unité de coordination. La composante a également la charge de faciliter les échanges entre les différents partenaires du Projet, notamment avec les partenaires financiers et la mise en œuvre des activités transversales, telles que le suivi-évaluation, les audits et les actions de communication / visibilité. Sur le plan administratif et financier, l'équipe de coordination assure la gestion courante du projet, les activités de reporting, l'organisation des réunions du Comité de Pilotage, du Comité Technique de Suivi (CTS) l'élaboration des PTBA et l'exécution des plans de passation des marchés.

Principaux faits marquants

L'année 2022 a été marquée par le déploiement effectif du projet dans toutes les composantes et dans tous les pays, et une opérationnalisation effective de tous les Comités Nationaux. Elle est aussi marquée par une montée remarquée des infestations de mouches des fruits, en partie liée à l'arrivée précoce des pluies dans l'ensemble des bassins de production de mangues, ayant entraîné un arrêt précoce des exportations de mangue fraiches pour limiter des interceptions. L'année a enfin été marquée par une recrudescence de l'insécurité dans les bassins de production jusque-là épargnés et courant le mois de novembre 2022, une équipe du CNS-FL de Bobo-Dioulasso a été victime d'attaque terroriste qui s'est soldée par la récupération du véhicule acquis par le PLMF et cédé au CNS-FL pendant la première phase. Heureusement les occupants n'ont subi aucune violence.

EXÉCUTION TECHNIQUE

1.MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

1.1. Composante Recherche Appliquée Développement

1.1.1. Rappel des principales activités

L'objectif principal de la composante Recherche Action Développement est de renforcer les systèmes régionaux et nationaux de recherche ainsi que leur coordination afin qu'ils puissent mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficientes à faible impact environnemental.

Le PTBA 2022 s'est fixé pour objectifs de :

- Poursuivre l'appui au fonctionnement/organisation du CNS-FL dans la perspective de remplir les critères de passage au Centre Régional de Spécialisation (CRE)
- Organiser les sections ordinaires du CT et du CS pour valider les protocoles à mettre en œuvre en 2022 ;
- Finaliser les formulations ("*End Technology*") des options de contrôle prometteuses du PLMF et évaluer leur efficacité biologique en plein champs ;
- Évaluer au niveau de 7 pays (Bénin, Burkina, Cote d'Ivoire, Gambia, Ghana, Nigeria, Sénégal) la formulation de l'huile essentielle de la plante Y comme méthode de lutte (Mass trapping) dans la perspective de son homologation ;
- Renforcer les capacités des points focaux de recherche sur les techniques de formation des formateurs sur les technologies de lutte contre les mouches de fruits développées et en taxonomie.

RAD1 - Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional

Quatre (4) activités sont prévues au titre du renforcement du laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur. Il s'agit de :

- L'appui au fonctionnement du laboratoire régional de référence
- Le fonctionnement du Comité Technique ;
- L'organisation des sessions ordinaires du Comité Scientifique ;
- L'homologation de 4 résultats de recherche

Les résultats des activités exécutés au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau1 ci-après:

Tableau 1 : output de **RAD1** : Appui aux CNS-FL dans son rôle de coordonnateur régional

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisations*
Le CNS- FL rempli les critères pour être un Centre Régional d'Excellence en Fruits et Légumes. (RAD11)	2 Critères d'excellence remplis	3Critères remplis
Le CT appui (Validation et suivi des protocoles sur le terrain) les SNRA porteurs de protocoles (RAD12)	3 protocoles validés et suivis	5 protocoles validés
Le CS donne des avis et recommandations sur les résultats des activités de 2021 de la composante RAD et celles prévues 2022 (RAD13)	1 session de CS tenue	2 sessions tenues dont 1 virtuelle
Formulation en produit fini et test en plein champ de leur efficacité (RAD14) Tests multi-locaux du produits finis développés en 2021	2 produits formulés testés 7 tests multi locaux faits	3 produits formulés dont deux testés en plein champ et conditionnés pour le processus des tests d'homologation en 2023 5 tests dont trois en muli locaux
Clarification des trois dernières étapes de la démarche d'homologation des technologies	1 réunion organisée	1 réunion tenue

L'un des enjeux du SyRIAMO est de renforcer les systèmes régionaux et nationaux de recherche ainsi que leur coordination afin qu'ils puissent mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficientes à faible impact environnemental. Cet objectif passe par : i) l'appuis au CNS-FL pour remplir les critères de passage au Centre Régional d'Excellence (CRE) ; ii) la mise en place d'un réseau de chercheurs fonctionnel ; et iii) le développement des technologies de lutte.

A cours de l'année 2022, Avec l'appui du SyRIAMO, le CNS-FL a mis en place un réseau de chercheurs / centres de recherche cohérent et fonctionnel avec pour aboutissement la mise en œuvre par les SNRA des protocoles de formulation des « technologies finies » retenus par le CNS-FL appuyé par le comité technique. La mise en œuvre par les SNRA des protocoles retenus permet au CNS-FL de disposer de sites d'expérimentation dans plusieurs pays de l'espace CEDEAO assurant ainsi son véritable leadership dans la conduite des recherches sur les fruits et légumes et ainsi atteindre la maturation requise pour le critère 2- *de la régionalisation des programmes de recherche* indispensable à sa marche vers un centre d'excellence régionale. La marche vers l'excellence régionale se poursuit aussi dans le renforcement de la maturation du critère 6- *contribution au renforcement des SNRA*. En mars 2022, avec l'appui du SyRIMAO, le CNS-FL à

renforcer les capacités des SNRA par la formation des techniciens des nouveaux pays entrants et tous les points focaux RAD de 14 pays à animer les laboratoires nationaux relative à l'identification des espèces des mouches de fruits et à la formation des producteurs sur les méthodes de lutte (Photo 1). La maturation du critère 1- Cadre d'exercice de la recherche agricole : Environnement incitatif, infrastructures et logistique de recherche de qualité et du critère 3- Qualité et adéquation des équipes de recherche a été maintenu et renforcé. En effet avec le soutien du SyRIMAO et en collaboration avec le Musée royal de l'Afrique centrale en Belgique (MRAC), le CNS dispose désormais d'une collection numérique et physique de spécimens de mouches des fruits de toutes les espèces présentes en Afrique de l'Ouest et dans les régions apparentées. Cette collection est une première en Afrique de l'Ouest. Il est doté d'une plateforme technique (ordinateur, logiciel, collection digitale, collections physiques, binoculaires adaptées) (Photo 2) pour identifier tous les spécimens de la sous-région Ouest-africaine. Un noyau de 3 techniciens a été formé à l'utilisation de ces outils (Photo 2). Un manuel de procédure indiquant le processus et le matériel nécessaire à l'envoi des spécimens par les différents pays est rédigé et mis à disposition. Cet outil soutient davantage la souveraineté de la sous-région dans le suivi de son territoire en termes de diversité pour une action rapide en cas d'invasion de nouvelles espèces.

Photo 1 : Formation des Points focaux RAD en taxonomie au CNF-FL (Bobo-Dioulasso, Burkina)

Dans le cadre du processus de développement et d'homologation de technologies de lutte en 2022, trois produits finis ont été formulés. Il s'agit de : i) l'huile essentielle d'une plante endogène dénommée « Plante Y » comme attractif sexuel ; ii) les déchets de levure comme appât alimentaire ; iii) une souche endogène de nématode entomopathogène formulé sous forme de composte contre les larves 3 et les pupes de mouches. L'optimisation d'un procédé de production de masse de parasitoïdes endogène (*Fopius caudatus*) fait office du quatrième produit formulé. Deux technologies formulées (l'huile essentielle et les déchets de levure) ont été testés en plein champs avec succès. Ces deux technologies ont été conditionnées (Photo 3 a et b) pour servir dans le processus des tests d'homologation prévue pour 2023.

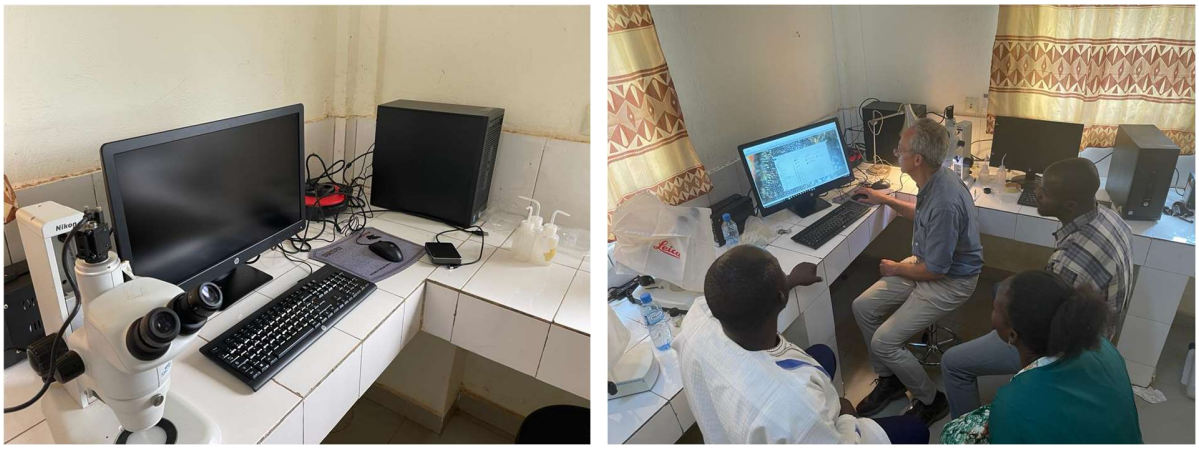

Photo 2 : Plateforme digitale d'identification et les techniciens en pleine formation d'utilisation des outils

Photo 3: a)conditionnement de L'huile essentielle « plante y » ; b) conditionnement déchets de levure

RAD2 - Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats

Pour le PTBA 2022, Il s'agissait de tester en plein champ et en multi local : (i) l'efficacité biologique de deux formulations : (déchet de levure comme appât alimentaire et les isolats endogènes de nématodes contre les larves de stades 3 dans le sol) et la formulation des dérivés de la plante Y ; (ii) l'efficacité de l'huile essentielle de la plante Y comme méthode de lutte (Mass trapping) et (iii) former des formateurs à l'utilisation des paquets technologiques et comment former les producteurs ;

Les résultats de la mise en œuvre des activités sont présentés dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : output de **RAD2** : Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisations*
Tester en plein champs et en multi local l'efficacité biologique des produits finis élaborés	3 tests en plein champs réalisés	3 tests réalisés (1 sous serre)
Évaluer en plein champ et dans plusieurs pays l'efficacité des produits finis développés comme méthode de lutte	7 essais d'efficacité faits	5 essais réalisés
Évaluer en plein champs les « paquets technologiques »	5 essais réalisés	3 essais réalisés
Former des formateurs à l'utilisation des paquets technologiques et à comment former les producteurs	300 techniciens formés	236 techniciens formés

Des fiches techniques (photo 4) des deux technologies testées efficaces en plein champ ont été élaborées au cours de cette année 2022. Ces fiches vont servir de guide pour les tests d'homologation et lors des formations dans les vergers pilotes.

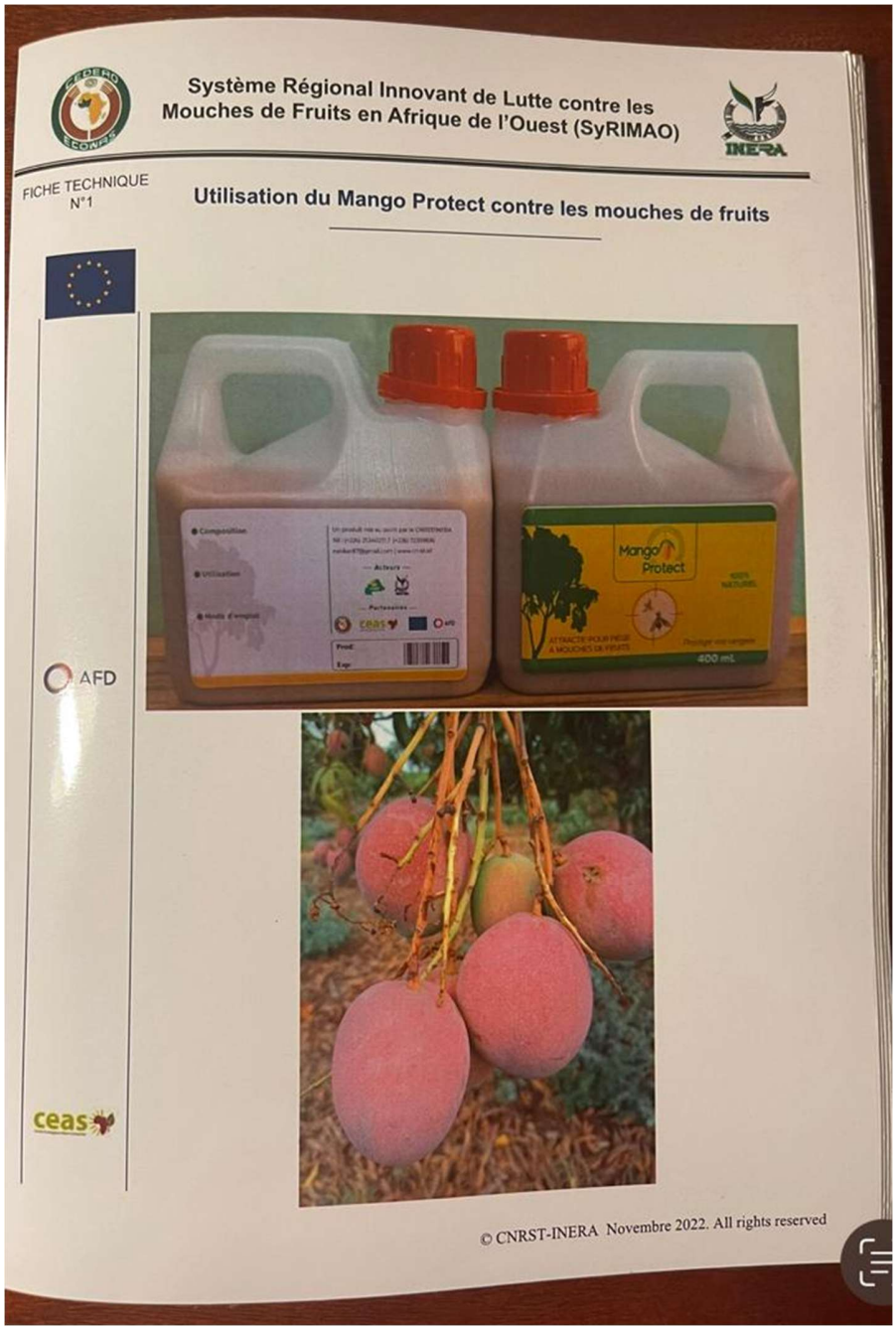

Photo 4 : Fiche technique de l'utilisation du Mango Protect

RAD3 - Appui aux laboratoires nationaux

Dans le cadre du PLMF, les laboratoires nationaux ont bénéficié d'actions de renforcement de capacités à travers notamment des appuis en équipements et en formation en particulier pour les anciens pays. Cependant, dans une optique de développement à long terme pour passer de Centre Régional à un Centre d'Excellence selon les 9 critères définies par la CEDEAO, les actions de renforcement doivent être poursuivies y inclut dans les nouveaux pays qui n'ont pas bénéficié du support du PLMF. Pour le PTBA 2022 il est prévu de renforcer les capacités par la formation des techniciens des nouveaux pays entrants en taxonomie mais aussi les points focaux SNRA de tous les 15 pays sur comment former les formateurs à l'utilisation des paquets technologiques et à comment former les producteurs. Les nouveaux pays entrants devraient bénéficier en plus d'équipements et, les laboratoires recevront un appui à leur fonctionnement général.
Les résultats de la mise en œuvre des activités sont présentés dans le tableau 3 :

Tableau 3 : Output **RAD 3** Appui aux laboratoires nationaux

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Appuyer le fonctionnement des laboratoires nationaux pour un fonctionnement normal et coordonné avec le CNS-FL	15 Demandes d'appui reçus	0
Renforcer les capacités des laboratoires des pays entrants en matériel et former les techniciens et points focaux SNRA	19 techniciens et de labo et PF formés 4 laboratoires équipés	19 techniciens formés 4 laboratoires équipés

L'appui au fonctionnement des laboratoires nationaux pour un fonctionnement normal et coordonné avec le CNS-FL est effective à travers le soutien dans l'identification des spécimens, a l'achat de petit équipement et de communication. Cependant aucune demande d'identification n'a été envoyé au CNS du fait que la procédure n'était pas encore bien validée. L'élaboration du manuel de procédure indiquant le processus et le matériel nécessaire à l'envoi des spécimens par les différents pays rédigé par le CNS et la formation des points focaux sur ce manuel prévue en 2023 va faciliter les envois de spécimens au cour de l'année 2023

RAD4 - Suivi et monitoring de la composante

Il s'agit de la coordination globale de la composante et de veiller à la cohérence des interventions avec les autres composantes.
En 2022, outre le reporting global de la composante et l'élaboration du PTBA 2023, plusieurs autres activités majeures sont prévues dont (i) l'appuyer le CNS- FL dans la perspective de remplir les critères pour être un Centre Régional d'Excellence en Fruits et Légumes et (ii) l'appui de la validation et le suivi des protocoles de formulation en produit finis et de tester en plein champs leur efficacité ;

Les résultats de l'exécution sont présentés dans le tableau 4 suivant :

Tableau 4 : **Output RAD4 : Suivi monitoring de la composant**

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Rapport et PAA élaborés disponibles	5 rapports élaborés	9 rapports disponibles
Rapport de mission d'appui et supervisions élaborés disponibles	4 rapports élaborés	6 rapports disponibles

2. Composante ASN Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination

2.1. Rappel des principales activités

La composante appui aux structures nationales publiques -privées de coordination vise à renforcer les Comités Nationaux (CN) dans leur rôle de coordination de la lutte avec le secteur privé et les SNRA au niveau national et assurer le travail de formation des techniciens et des producteurs et enfin faire le suivi évaluation des activités.

Pour 2022, les activités programmées comprennent :

- L'appui pour rendre opérationnel les nouveaux CN qui auront déjà adhéré au projet et au CN du Cap Vert dans les procédures de contractualisation avec la CEDEAO et dans la constitution des dossiers de premiers versements ;
- L'appui au fonctionnement des CN et la coordination des activités avec le secteur privé et les SNRA ;
- La facilitation des rencontres de négociation d'accords de partenariat entre les interprofessions, leur fédération régionale (ARMAO[1]) et les fournisseurs d'intrants de lutte contre les mouches de fruits ;
- La facilitation des rencontres de concertation public /privé sur les mécanismes à mettre en place pour pérenniser les actions de surveillance et de lutte ;
- La formation des DPV, OP et des techniciens des postes frontières sur le contrôle officiel;
- La formation/recyclage des inspecteurs phytosanitaires sur les nouvelles normes phytosanitaires de l'union européenne et ;
- La tenue de l'atelier régional de bilan de campagne 2022 et de programmation 2023.

ASN1 – Appui aux Comités Nationaux

Les activités d'appui aux CN prévues en 2022 concernent principalement : (i) la poursuite de l'appui au fonctionnement des CN et la coordination des activités avec le secteur privé et les SNRA, (ii) la poursuite de l'appui à la structuration de la filière mangue dans tous les pays qui n'ont pas une filière mangue organisée dans la perspective de préparer la mise en place de mécanisme de fonds dédié à la pérenniser les actions de surveillance, de recherche et de lutte, (ii) la poursuite de l'accompagnement des pays dans les concertations publiques /privées sur les mécanismes d'abondement de fonds à mettre en place pour pérenniser les

[1] Alliance Régionale pour la Mangue en Afrique de l'Ouest

actions de surveillance, de recherche et de lutte, (iv) la formation des DPV, OP (personnel des stations de conditionnement) et des techniciens des postes frontières sur le contrôle officiel, dans tous les pays, (v) la mise en œuvre de la formation/recyclage des inspecteurs phytosanitaires sur les exigences des nouvelles normes phytosanitaires de l'Union Européenne et le renforcement du plateau technique d'inspection des pays dans le besoin ; (vi) la tenue de l'atelier régional de bilan 2022 et de programmation 2023 et (vii) l'organisation du CoPil 2023.

Les résultats de la mise en œuvre de ces actions au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau 4 ci-après :

Tableau 4 ; Output **ASN 1** : Appui aux CN

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisations*
Comités nationaux fonctionnels et opérationnels	15 CN fonctionnels	14 fonctionnels
Missions d'encadrement/ supervision réalisées sur le terrain	45 missions réalisées	6 réalisées
Atelier régional de bilan de campagne tenu à l'intention des CN	1atelier tenu	1 tenu
Rencontres nationales de bilan de campagne organisées	15 AG bilans tenues	13 AG tenues
Rencontres annuels public / privés tenues aux périodes critiques	15 rencontres tenues	9 réalisées

La non-adhésion du Cap Vert jusqu'à date au projet explique le nombre de 14 Comités Nationaux fonctionnels, et le Niger n'a pu tenir son AG avant la fin de l'année. Nous considérons fonctionnels les CN qui ont affecté un staff au projet, signé les accords de subvention avec la CEDEAO pour exécuter les activités du SyRIMAO.

Aussi de nombreux échanges avec les CN ont été fait en virtuel et les missions de terrain ont été organisées seulement en cas d'absolu nécessité, d'où le nombre de 9 missions.

Après une seconde lettre de relance de Monsieur le Commissionnaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des ressources en Eau au Ministère en charge de l'Agriculture du Cap Vert, la coordination a organisée une mission de présentation du projet aux autorités et la procédure d'adhésion du Pays au projet est en cours et nous espérons qu'elle sera finalisée d'ici la fin du premier trimestre 2023.

ASN2 – Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires

L'un des objectifs de cette activité est la réduction des interceptions et l'augmentation des exportations de mangue vers l'Union Européenne qui constitue l'un des marchés importants pour la mangue fraiche de l'espace CEDEAO.

Trois (3) activités étaient prévues pour le renforcement des capacités nationales sur les normes phytosanitaires. Il s'agit de : (i)la formation des DPV, OP et des techniciens en charge du contrôle officiel aux postes frontières (formation de formateurs des nouveaux pays et formation

des techniciens (ASN21), (ii) la formation des services d'inspection et de contrôle phytosanitaires (ASN22) sur la nouvelle norme de l'Union Européenne (formation de formateurs des nouveaux pays et formations des inspecteurs) et (iii) l'appui pour l'acquisition de petits matériels d'inspection au profit des services d'inspections phytosanitaires (ASN23).

Les résultats de la mise en œuvre des activités sont consignés dans le tableau 5 ci-après :

Tableau 5 : output **ASN 2** : Renforcement capacités sur les normes et risques phytosanitaires

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Formation de formateurs des DPV, OP, Poste frontières (ASN211)	08 formateurs	06 formés
Formations des agents des DPV, OP et postes frontières (ASN212)	376 agents formés	687 agents formés
Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Formation régionale de formateurs des inspecteurs phytosanitaires (ASN221)	8 formateurs formés	06 formés
Formations nationales des inspecteurs phytosanitaires (ASN222)	498 agents formés	463 agents formés
Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Services d'inspections dotés en petits équipements d'inspection	*06 DPV équipés*	*05 équipés*

Photo 5 : formation régionale de formateurs sur le contrôle Officiel à Bamako

Photo 6: Atelier démultiplication de la formation au Niger

ASN3 – Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financements

L'un des enjeux de cette activité est la pérennisation des activités de surveillance et de lutte. Deux (2) activités importantes étaient prévues : (i) l'appui à la mise en place de partenariats entre les interprofessions mangue et les fournisseurs d'intrants (ASN31) et ; (ii) la mise en place de mécanisme d'abondement d'un fond dédié au financement de la filière au niveau national et/ou régional (ASN32) Pour 2022, il s'est agi de poursuivre l'accompagnement des pays n'ayant pas encore de filière mangue organisée et à définir et mettre en œuvre une feuille de route de la structuration de leur filière.

Dans les pays où sont déjà fonctionnelles les interprofessions (Burkina, Mali, Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire), l'accompagnement s'est poursuivi en aidant ces pays à mettre en place des mécanismes d'abondement de fonds à partir des produits de l'ensemble des chaines de valeur mangue (mangue exporté, mangue séchées, jus de mangue etc).

Les résultats de l'exécution de cette activité sont présentés dans le tableau 6 :

Tableau 6: Output **ASN 3** Structuration de la filière et pérennisation des financements

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Contrats de partenariat facilités avec les fournisseurs d'intrants/exportateurs (ASN331)	04 contrats facilités	07 contrats facilités
Nombre de filières structurées	10 filières en structuration	3 en cours de structuration
Mécanismes de financement mis en place de la filière opérationnel mis en place	4 mécanismes facilités	4 mécanismes mis en place facilitée

Photo 7 : Participants aux échanges CN et inter mangue
Photo 8 : concertation des membres d'OP sur la mise

de côte d'Ivoire sur la pérennisation des acquis du projet. en place du fonds dédié là a filière mangue au Sénégal

ASN4 – Suivi et monitoring de la composante

Des appuis spécifiques ont été apportés aux CN dans le processus de formalisation des CN dans la gestion de leurs activités ou dans le cadre de leur adhésion au projet. Le tableau 7 résume les résultats issus de l'exécution de l'activité ASN4

Tableau 7 : Output **ASN 4** Suivi et monitoring de la composante

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Appui à la carte aux CN pendant les périodes critiques	03 CN appuyés	3 CN appuyés
Missions d'appui accompagnement et facilitation apportées aux CN	14 missions d'appuis	09 missions réalisées
Rapports périodiques élaborés	2 rapports élaborés	2 rapports élaborés

2.2. Composante SVA – Surveillance – Veille – Alertes précoces

2.2.1. Introduction

Le projet SyRIMAO vient non seulement (i) de consolider les acquis de la surveillance national et la mise en place du système de monitoring dans les entreprises d'exportation dans les anciens pays couverts par le PLMF, (ii) de s'attaquer aux défis liés à l'extension, la mise en place et le fonctionnement des réseaux nationaux des nouveaux pays membres du SyRIMAO, de (iii) de s'attaquer à la pérennisation du système de surveillance en place surtout pour les pays exportateurs et enfin (iv)à l'opérationnalisation de la surveillance dans les nouveaux pays de la CEDEAO qui se sont joints au système (Liberia, Niger, Sierra Leone et le Nigeria qui avait besoins de redimensionnement de la surveillance afin de reposer sur la structuration de l'Etat Fédéral). Le Cap Vert est encore attendu d'officialiser sa participation au projet.

Le PTBA 2022, les activités visaient à : (i) élaborer / mettre à jour les plans pluriannuels nationaux de surveillance des pays entrants et anciens ; (ii) identifier les vergers et points d'observations tant chez les petits producteurs que chez les producteurs professionnels dans les nouveaux pays,(iv) former les supers utilisateurs, les collecteurs, les chefs d'entreprises d'exportation et les producteurs à la mise en place et au suivi du monitoring d'entreprise d'export et enfin (iii) mettre en place les équipements, collecter, enrôler et analyser les données afin d'émettre des alertes si nécessaires surtout dans les pays couverts par le PLMF.

SVA1 – Extension du système de surveillance à 15 pays

Dans le PTBA 2022, il s'agissait de : (i) poursuivre l'extension du réseau de surveillance aux 4 nouveaux pays et les appuyer dans l'élaboration des plans pluriannuels de surveillance (ii) appuyer les 11 anciens pays à élaborer ou à actualiser leur plan pluriannuel de surveillance ; (iii) identifier les vergers de surveillance et des points de collecte et (iv) former les producteurs et les entreprises à la surveillance dans les anciens pays. La relocalisation des points d'observation du système régional de surveillance dans les entreprises d'exportations a eu une attention particulière pour la pérennisation du système dans tous les pays d'export.

Photo 9 : Mise en place système de surveillance dans les nouveaux pays (Liberia, Sierra Leone et Niger)

Les résultats des actions réalisées sont résumés dans le tableau 9 suivant :

Tableau 9 : Output **SVA1** : Extension du système de surveillance aux 15 pays

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisations*
Doter le Liberia, la Sierra Leone, le cap Vert, le Niger, La Guinée Bissau, le Nigeria et le Togo d'un plan national de surveillance des mouches des fruits à long terme	07 plans élaborés	06 plans élaborés et les systèmes mis en place
Mettre à jour les plans nationaux de surveillance des mouches des fruits à long terme avec la composante monitoring d'entreprise d'export au Benin, Burkina, Cote d'Ivoire, Ghana Guinée, Gambie, Mali et Sénégal	08 plans mis à jour	08 plans réajustés, les systèmes en place
Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Nombre de producteurs et de chefs d'entreprises d'export formés à la surveillance par les CN disponibles	530 producteurs et entreprises Formés	158 techniciens et producteurs formés
Nombre d'ateliers organisés disponibles	22 ateliers de formations tenus	19ateliers organisés

Tous les pays membres du SyRIMAO ont reçu du matériel de surveillance pour installer leur système de collecte des données de surveillance des mouches des fruits. Une cérémonie de remise officielle, du matériel de surveillance et du petit équipement d'inspection phytosanitaire aux autorités fédérales du Nigeria a été organisée à Abuja. Cette cérémonie a été co-présidée par le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO, M Alain Sy TRAORE et le Directeur de l'horticulture représentant le Secrétaire Permanent du Ministère Fédéral de l'Agriculture du Nigeria, Dr Deola-Tayo Lordbanjou.

Photo10 : Remise de l'équipement d'inspection et du matériel de surveillance

SVA2 – Collecte et analyse des données

La mise en œuvre de cette activité permet aux pays de suivre, de veiller sur les impacts des ennemis des cultures ici les mouches des fruits sur l'ensemble du réseau national public et privé de surveillance composé de techniciens des services officiels et des producteurs/entreprises d'exportation. L'activité est exécutée à travers les actions suivantes : (i) la Collecte des données de la surveillance ; (ii)l'enrôlement des données biotiques et abiotiques, (iii) l'analyse des données et émission des alertes et enfin (iv) le suivi de la prise en charge des alertes émises.

Photo 11 : Suivi, collecte, dénombrement des données de surveillance dans tous les pays membres

Les résultats de l'exécution des actions au 31 décembre 2022 sont décrits dans le tableau 10 ci-après :

Tableau 10 : Output **SVA2** : Collecte et analyse des données

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Unités de données sur la composition et la densité des populations disponibles	865 280	787 146
Unités de taux d'attaques sur les fruits par points par les mouches des fruits disponibles	266 240	224 310
Nombre de zones agro écologiques couvertes	36 zones couvertes	31 zones
Nombre de Vergers	360 vergers	295 vergers
Nombre de points d'observation	1 440 points	1520 points
Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***

Les données enrôlées dans la base de données disponibles	1 198 080 données	1 234 549 données
Prévalence des mouches	24/jour	21/j
Nombre des alertes émis	209/an/pays	59/an/pays
Proportion d'alertes rapides suivies de lutte fonctionnelle (%)	20%	12 %
Fréquence des alertes émises	Hebdoencampagneetmensuelle hors campagne	Hebdoencampagneetmensuelle hors Campagne

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Session d'Accra au Ghana (5 pays =, Gambie, Siéra Leone, Ghana, Liberia, Guinée Bissau)	12 formées	*10 formées*
Session d'Abidjan en Côte d'ivoire et dans les pays par l'expert (8 pays =, Guinée, Mali, Cote d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Benin, Niger et Togo)	18 formées	*17 formées*

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Nombre de missions/ sessions de formations (10 pays =, Gambie, Siéra Leone, Ghana, Guinée, Cap Vert, Guinée Bissau, Liberia Niger, Sénégal et Togo)	21 sessions de formation	*21 sessions*
Nombre de techniciens/acteurs rencontrés	126 acteurs rencontrés	*223 acteurs*

Photo 12 : Formation identification des dégâts, la veille phytosanitaire et conditionnement pour exportation

SVA3 – Suivi monitoring de la composante

Au cours de l'exécution du PTBA 2022, les activités de reporting périodique de la composante, la participation à l'élaboration du PTBA 2023, le suivi régulier des activités de collecte et d'enrôlement des données, l'appui à l'analyse et l'élaboration des alertes, tout comme l'évaluation de la prise en charge des alertes par les producteurs et les entreprises d'exportation ont été les principales actions menées.

Les principales tâches liées à l'action ont été les suivantes :

- Appui et supervision des pays à la collecte, l'enrôlement, l'analyse des données et l'élaboration des alertes ; mis à jour et suivi de tous les modules techniques de gestion de la base de données ECOWAS FFDB, le programme de saisie et d'enrôlement des données, d'analyse et de lancement des alertes. Une action non moins importante et qui n'a pas été suivi est celle du suivi de la prise en charge des alertes émises.

- Accompagnement lors des rencontres ciblées sur les ouvertures et fermetures des campagnes et/ou des réunions de mise en place du système de surveillance dans les entreprises d'exportations.

Les résultats de l'exécution sont décrits dans le tableau 11 ci-après :

Tableau 11 : Output **SVA 3** Suivi et monitoring de la composante

Objectifs	*Prévision 2022*	*Réalisation*
Appui et supervision des pays dans la collecte, l'enrôlement, analyse des données et élaboration des alertes (maintenance des modules techniques)	15 appuis aux pays	*14 pays appuyés*
Mission d'appui technique aux super utilisateurs selon les besoins	6 appuis	*5 appuis*

4. Composante CSE – Coordination - Suivi - Evaluation

4.1. Introduction

Le Plan de Travail et de Budget 2022 était focalisé sur (i)la coordination globale du projet, (ii) l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation au niveau des CN, (iii) le recrutement du cabinet d'audit des CN et de l'ARAA et la réalisation des premiers audits et enfin (iv) l'opérationnalisation du plan de communication.

CSE1 - Coordination globale ;

Deux activités sont prévues dans l'exécution du PTBA 2022 dont (i) le fonctionnement de la cellule de coordination et (ii) l'appui aux CN dans la mise en œuvre des activités.

Les résultats de l'exécution de cette activité sont présentés dans le tableau 12

Tableau 12 : Output **CSE1** Coordination globale

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Atelier régional de bilan de campagne 2022 et de programmation 2023	1 atelier tenu	1 atelier réalisé
Appui aux CN en gestion financière et dans l'exécution des activités	60 appuis apportés aux CN	62 appuis réalisés

Afin de renforcer la synergie d'action entre SyRIMAO et les programmes du COLEACP, l'atelier régional de bilan 2022 et de programmation 2023, tenu à Abidjan a été conjointement organisé et coanimé avec le COLEACP.

CSE2 - Suivi-évaluation et audits

Les principales activités prévues dans PTBA 2022 inclues la mise en route du système de suivi évaluation avec les points focaux suivi-évaluation des comités nationaux, la mise en place de l'audit annuel des CN et l'organisation du troisième comité de pilotage.

Les résultats de l'activité au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau 13 ci-après :

Tableau 13: Output **CSE2** Suivi-évaluation audit

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Comité de pilotage tenu	1 comité tenu	1 CTS tenu
Recrutement de cabinet d'audit	1 cabinet	1 cabinet recruté
Comités Nationaux audits	15 CN	14 CN en cours d'audit

Objectifs	Prévision 2022	Réalisations
Complétudes données de suivi -d'évaluation du projet dans le MESECOPS	95% des données intégrés	*80%*
Mission de supervision ARAA de l'exécution du projet sur le terrain	1 mission réalisée	*0*
Nombre de responsables M&E formés à l'utilisation du MESECOPS	15 Points focaux (PF) à formés	*14 PF formés*

La mission de supervision programmée pour se dérouler au Burkina et au Sénégal pendant la campagne mangue n'a pu se réaliser pour cause de conflit d'agenda. Elle est reportée à 2023.

L'audit des dépenses des CN a commencé en début décembre 2022 et les rapports finaux sont attendus avant la fin du premier trimestre 2023

Photo 13 : Atelier de formation des PF suivi évaluation.

Photo 14 Participants à l'atelier régional de bilan 2022 et de programmation annuel 2023

CSE3 - Communication et visibilité.

Il s'agit de rendre opérationnel le plan de communication du projet. Deux actions étaient prévues : (i) les actions de visibilité du grand public et (ii) les actions de sensibilisation des producteurs de mangues.

Les résultats de l'exécution de cette activité sont présentés dans le tableau 14 suivant :

Tableau 14 : **CSE3** Communication visibilité

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Nombre de maquette et fiches (en 3 langues) produits	*1500*	*0*
Nombre de fiches distribuées lors d'évènements	*600*	*0*
Nombre de parutions du bulletin trimestriel produits	*4*	*3*
Nombre de notes aux décideurs produits	*1*	*1*
Nombre de communiquée de presse publiées	*1*	*1*

Le cabinet de communication pour appuyer l'élaboration des outils de communication a été recruté après un processus infructueux qui a dû être relancé. Le processus de production des premiers outils de communications est en cours.

Objectifs	***Prévision 2022***	***Réalisations***
Nombre de spots radio de sensibilisation produits	*30 spots produits*	*33 spots produits*
Nombre de diffusions des spots radio de sensibilisation	*300 diffusions*	*449 diffusions*
Nombre de spots vidéo produit et diffusés	*10 spots*	*3 spots*

NB : le retard du recrutement de l'agence de communication dû à un premier lancement infructueux du marché est la principale explication du retard pris par la production des fiches et goodies.

Il est à noter que les actions de visibilité ont été organisées pendant l'exécution de toutes les activités du projet tant au niveau national (formation de techniciens, formations des producteurs, ateliers de concertation) que régional (couverture des télévisions nationales, et presse écrite, banderoles). De façon spécifique une cérémonie de remise du matériel de surveillance et des équipements d'inspection phytosanitaire acquis par le projet a été organisée à Abuja au Nigéria.

2. PRINCIPALES DIFFICULTÉS ET DÉFIS RENCONTRES ET PROPOSITION DE SOLUTIONS

Au titre des difficultés on peut noter :

La lenteur dans la sortie de douane du matériel de surveillance déposé dans les aéroports des pays bénéficiaires, en dépit des lettres de don envoyées depuis novembre 2021 par la coordination aux pays pour faciliter les formalités d'exonération. Ceci à entrainer un retard dans la mise en place du système de surveillance dans de nombreux pays. Des appuis individualisés ont été apportés à chaque pays en fonction des besoins pour permettre la sortie du matériel.

Le Cap Vert reste le seul pays qui n'a pas encore rejoint formellement le projet et qui vient finalement d'enclencher les procédures d'adhésion après une mission d'explication de l'Unité de Coordination et de l'ARAA à Praia.

Le Nigeria, en dépit de la complexité de son organisation en État fédéral a besoin d'une stratégie de suivi et de coordination spécifique. La stratégie Top-Down ne semble pas fonctionner. Nous avons diagnostiqué et identifier la nécessité d'impliquer les responsables des agences d'états fédérés (ADPs) à la mise en place et à l'opérationnalisation du système de surveillance.

Enfin, l'insécurité grandissante qui gagne tout le sahel et les bassins de production de mangue en particulier et qui constitue une entrave aux activités de terrain.

En dépit de ces difficultés hors de contrôle de la coordination, l'exécution des activités du projet s'est déroulée globalement comme prévue.

EXECUTION FINANCIERE

1 Suivi des Engagements

Les **engagements** cumulés du projet s'élèvent à **6.345.080,19€** soit un taux d'engagement de **55,49%** reparti comme suit :

- Activités régionales : 3.275.686,83€
- Activités des Comités nationaux : 3.069.393,36€

1.1 Engagement sur les activités régionales

Les engagements effectués lors de l'année **2022** sur la partie régionale s'élève à **857.661,30 €**. Ces engagements sont repartis par composante comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Composante	UE - D	UE	AFD	Total général
RAD	111 686,48 €			111 686,48 €
ASN		- 3 528,33 €	109 191,96 €	105 663,63 €
SVA		409 555,86 €		409 555,86 €
CSE		264 258,37 €	- 33 503,03 €	230 755,34 €
Total général	**111 686,48 €**	**670 285,90 €**	**75 688,93 €**	**857 661,30 €**

Tableau 1 : répartition des engagements 2022 par composante (régional)

Ces engagements portent le **niveau d'engagement global, au niveau régional, à 3.275.686,83€** reparti par composante et par bailleur tel que décrit ci-dessous :

Composante	UE - D	UE	AFD	Total général
RAD	518 065,17 €			518 065,17 €
ASN		27 885,67 €	539 221,96 €	567 107,63 €
SVA		858 766,92 €		858 766,92 €
CSE		845 086,07 €	17 834,47 €	862 920,54 €
FG		468 826,57 €		468 826,57 €
Total général	**518 065,17 €**	**2 200 565,23 €**	**557 056,43 €**	**3 275 686,83 €**

Tableau 2 : répartition des engagements globaux par composante (régional)

1.2 Engagement sur les activités nationales

Sur l'année 2022, **1.443.654,67 €** ont été versés aux pays. Avec notamment le deuxième versement à destination de neuf (9) comités nationaux sur quinze (15) effectué. A cela s'ajoute le premier versement effectué en 2021 (**1.625.738,70€)** pour les quatorze (14) comités nationaux. Soit un total de **3.069.393,36 €**, présenté dans le tableau 3 ci-après :

Composantes	RAD	ASN	SVA	CSE	TOTAL
CN Bénin	97 020 €	108 546 €	33 671 €	5 642 €	244 878 €
CN Burkina	197 670 €	139 303 €	53 819 €	6 005 €	396 797 €
CN Côte d'ivoire	49 620 €	184 272 €	70 783 €	5 195 €	309 870 €
CN Gambie	38 633 €	49 731 €	10 426 €	1 500 €	100 290 €
CN Ghana	50 633 €	47 918 €	33 460 €	1 500 €	133 511 €
CN Guinée	15 929 €	128 415 €	49 502 €	4 751 €	198 597 €
CN Guinée Bissau	16 232 €	102 222 €	31 217 €	4 526 €	154 197 €
CN Liberia	58 248 €	135 768 €	34 159 €	8 621 €	236 796 €
CN Mali	13 633 €	76 875 €	33 460 €	1 500 €	125 468 €
CN Niger	30 045 €	61 819 €	19 937 €	1 500 €	113 302 €
CN Nigeria	37 452 €	172 892 €	132 880 €	10 009 €	353 233 €
CN Sénégal	126 670 €	203 610 €	59 455 €	6 396 €	396 131 €
CN Sierra Leone	30 045 €	61 819 €	11 843 €	1 500 €	105 207 €
CN Togo	15 054 €	130 933 €	37 106 €	18 025 €	201 118 €
TOTAL	**776 882 €**	**1 604 125 €**	**611 717 €**	**76 669 €**	**3 069 393 €**
%	25%	52%	20%	2%	

Tableau 3 : répartition des engagements pays par composante

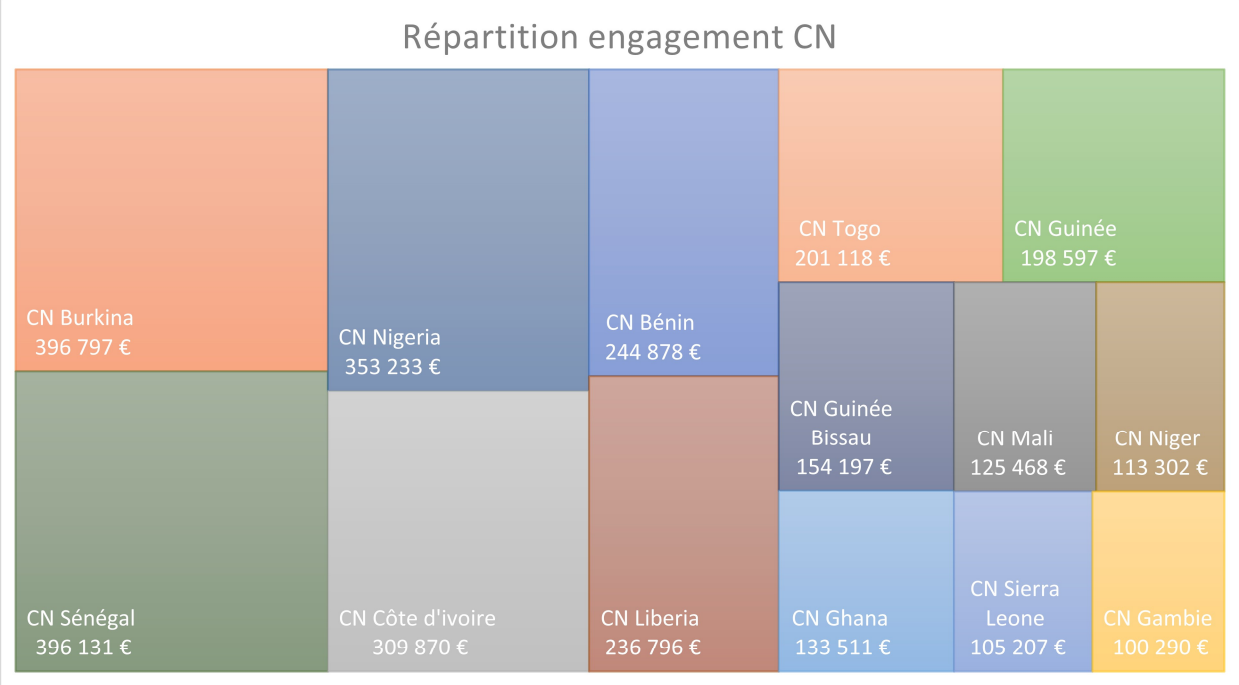

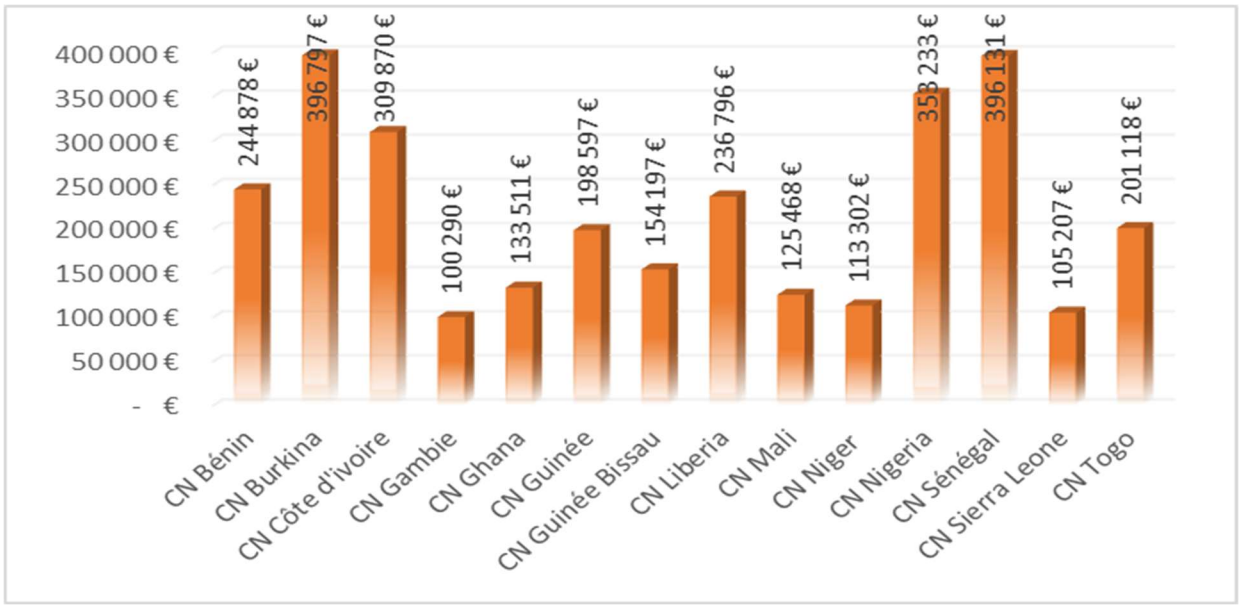

Graphique 1 : Répartition des fonds versés par pays

A ce stade, quatorze (14) des quinze (15) Comités nationaux ont reçu une subvention. Il ne reste que le CN du Cap-Vert qui, à ce stade, n'a pas encore intégré le projet.

2 Suivi des décaissements

2.1 Rapport Décaissement global

Depuis le début de l'**année 2022**, le montant total des décaissements s'élève à **2.853.270,23 €** soit un taux d'exécution de **68,64%** du budget 2022**.**

Si on ne considère que la **subvention** (UE et AFD), le taux de décaissement sur le budget 2022 est de **74,38% soit 2.710.225,63€.**

Cela porte le décaissement global du projet à **4.152.697,86 €**, soit un taux d'exécution **de 29,80%** du budget global projet**.**

Si on ne considère que la **subvention** (UE et AFD), le taux de décaissement global projet est de **34,16% soit 3.906.002,72€.**

Le décaissement est reparti au niveau des composantes du Projet comme suit :

- Recherche - Action - Développement : **785.485,67€** dont 12.693,27€ de contribution de la part des Comités nationaux
- Appui aux structures nationales : **1.800.487,19€**, dont 197.686,09€ de contribution de la part des Comités nationaux
- Surveillance - Veille - Alerte : **997.603,40€** dont 36.315,78€ de contribution des comités nationaux
- Coordination - Suivi - Evaluation : **419.722,96€**
- Frais généraux : **149.398,64€**

Ces décaissements peuvent être répartis comme suit :

- Niveau régional : **1.732.509,91 €**
- Niveau des Comités nationaux : **2.420.187,95€**

Vous trouverez ci-dessous le rapport financier global du projet.

2.2 Rapport Financier 2022

Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest - SyRIMAO

RAPPORT FINANCIER 2022 01/01/2022 au 31/12/2022

Code	Composante / Activité / Action	Source financement	Budget Année	Décaissement UE	Décaissement AFD	Décaissement CEDEAO/Etat	Décaissement Total
RAD	Recherche - Action - Développement		770 159,17 €	551 533,40 €	- €	6 924,60 €	558 458,00 €
RAD.1	Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional		181 088,17 €	146 683,98 €	- €	457,35 €	147 141,33 €
RAD.2	Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats de recherche		233 145,00 €	148 864,05 €	- €	5 377,50 €	154 241,54 €
RAD.3	Appui aux laboratoires nationaux		207 546,00 €	116 676,15 €	- €	1 089,76 €	117 765,91 €
RAD.4	Suivi et monitoring de la composante		148 380,00 €	139 309,22 €	- €	- €	139 309,22 €
ASN	Appui aux Structures Nationales publiques-privées		1 764 212,12 €	4 673,36 €	1 074 709,25 €	123 849,37 €	1 203 231,98 €
ASN.1	Appui aux Comités Nationaux		850 646,05 €	- €	407 829,49 €	99 947,01 €	507 776,49 €
ASN.2	Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires		503 094,72 €	- €	410 108,01 €	16 462,85 €	426 570,86 €
ASN.3	Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financement		268 271,35 €	- €	134 433,93 €	7 439,51 €	141 873,45 €
ASN.4	Suivi et monitoring de la composante		142 200,00 €	4 673,36 €	122 337,83 €	- €	127 011,18 €
SVA	Surveillance - Veille - Alertes précoces		1 209 398,61 €	710 079,23 €	- €	12 270,63 €	722 349,86 €
SVA.1	Extension du système de surveillance à 37 zones et 15 pays		679 624,86 €	331 653,83 €	- €	6 980,65 €	338 634,49 €
SVA.2	Collecte et analyse des données		384 993,75 €	210 746,85 €	- €	5 289,98 €	216 036,83 €
SVA.3	Suivi et monitoring de la composante		144 780,00 €	167 678,55 €	- €	- €	167 678,55 €
CSE	Coordination - Suivi - Evaluation		413 182,08 €	190 882,28 €	28 949,48 €	- €	219 831,75 €
CSE.1	Coordination globale et gestion administrative et financière		228 446,47 €	150 113,13 €	- €	- €	150 113,13 €
CSE.2	Suivi - évaluation		112 564,18 €	18 687,36 €	28 949,48 €	- €	47 636,84 €
CSE.3	Communication - visibilité		72 171,43 €	22 081,79 €	- €	- €	22 081,79 €
FG	Frais de Gestion (Frais indirects 7% des coûts éligibles sur financement UE)	UE	- €	*149 398,64 €*	- €	- €	149 398,64 €
IMP	Imprévus	Mixte	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL		**4 156 951,99 €**	**1 606 566,90 €**	**1 103 658,73 €**	**143 044,60 €**	**2 853 270,23 €**
				70,63%	80,61%	27,87%	68,64%
				56%	39%	5%	

Tableau 4 : Rapport Financier 2022 SYRIMAO - Décaissement par composante

2.3 Rapport Financier Global Projet

Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest - SyRIMAO

RAPPORT FINANCIER GLOBAL période du : 15/09/2020 au 31/12/2022

Code	Composante / Activité / Action	Source financement	Budget Projet	Décaissement UE	Décaissement AFD	Décaissement CEDEAO/Etat	Décaissement Total
RAD	Recherche - Action - Développement		2 505 900,00 €	772 792,40 €	- €	12 693,27 €	785 485,67 €
RAD.1	Appui au laboratoire régional de référence (CNS-FL) dans son rôle de coordonnateur régional		364 800,00 €	186 764,89 €	- €	4 177,10 €	190 942,00 €
RAD.2	Appui aux protocoles de recherche et diffusion des résultats de recherche		992 000,00 €	155 165,83 €	- €	7 426,41 €	162 592,24 €
RAD.3	Appui aux laboratoires nationaux		696 600,00 €	131 646,66 €	- €	1 089,76 €	132 736,42 €
RAD.4	Suivi et monitoring de la composante		452 500,00 €	299 215,01 €	- €	- €	299 215,01 €
ASN	Appui aux Structures Nationales publiques-privées		5 728 660,00 €	10 359,02 €	1 592 442,08 €	197 686,09 €	1 800 487,19 €
ASN.1	Appui aux Comités Nationaux		2 975 000,00 €	- €	624 978,78 €	169 752,71 €	794 731,49 €
ASN.2	Renforcement des capacités nationales sur les normes et risques phytosanitaires		1 020 000,00 €	- €	479 173,72 €	17 801,92 €	496 975,63 €
ASN.3	Structuration de la filière mangue au niveau national et régional et pérennisation des financement		1 136 650,00 €	- €	199 565,89 €	10 131,46 €	209 697,35 €
ASN.4	Suivi et monitoring de la composante		597 010,00 €	10 359,02 €	288 723,70 €	- €	299 082,72 €
SVA	Surveillance - Veille - Alertes précoces		3 125 222,43 €	961 287,62 €	- €	36 315,78 €	997 603,40 €
SVA.1	Extension du système de surveillance à 37 zones et 15 pays		1 936 717,43 €	370 601,25 €	- €	16 362,23 €	386 963,49 €
SVA.2	Collecte et analyse des données		736 005,00 €	248 771,93 €	- €	18 398,56 €	267 170,49 €
SVA.3	Suivi et monitoring de la composante		452 500,00 €	341 914,44 €	- €	1 554,98 €	343 469,42 €
CSE	Coordination - Suivi - Evaluation		1 616 640,00 €	389 827,19 €	29 895,77 €	- €	419 722,96 €
CSE.1	Coordination globale et gestion administrative et financière		902 250,00 €	337 862,93 €	946,29 €	- €	338 809,22 €
CSE.2	Suivi - évaluation		558 540,00 €	24 278,73 €	28 949,48 €	- €	53 228,21 €
CSE.3	Communication - visibilité		155 850,00 €	27 685,53 €	- €	- €	27 685,53 €
FG	Frais de Gestion (Frais indirects 7% des coûts éligibles sur financement UE)	UE	468 826,57 €	*149 398,64 €*	- €	- €	149 398,64 €
IMP	Imprévus	Mixte	489 751,00 €	- €	- €	- €	- €
IMP.1	Imprévus AFD	*AFD*	*156 100,00 €*	- €	- €	- €	- €
IMP.2	Imprévus UE	*UE*	*333 651,00 €*	- €	- €	- €	- €
	TOTAL		13 935 000,00 €	2 283 664,87 €	1 622 337,85 €	246 695,14 €	4 152 697,86 €
				30,45%	41,23%	9,87%	29,80%
				55%	39%	6%	

Tableau 5 : Rapport Financier Global SYRIMAO - Décaissement par composante

3 Rapports par sources de financement

3.1 Rapport financier FED / Desira (UE)

Le total des **décaissements cumulés** sur la subvention de l'Union Européenne à ce jour s'élève à **2.283.664,87€.**

Le montant total **engagé** sur les fonds du FED et Desira (UE) est de **4.144.901,94 €.**

On rappelle que ce montant inclut :

- Les contrats signés dans le cadre de l'exécution du projet (incluant les CPS de l'Unité de coordination) : 1.481.701,37 € imputables au FED et Desira / UE (le reste est imputé au PRCC / AFD) ;
- Les versements faits aux pays : 1.426.271,53 € depuis le début du projet ;
- Les versements fait à l'ARAA dans le cadre de la mise en œuvre du projet : 768.102.46 €.
- Le montant global des frais de gestion de l'AFD (la Convention de délégation étant un document contractuel) : 468.826.57 €.

En conclusion, pour ce qui concerne les fonds UE (FED et Desira) à l'an 2022, on a le récapitulatif suivant :

- **70,63 %** du budget **2022** a été **décaissé** ;
- **55,27 %** du budget total de la **subvention UE** (FED et Desira) est **engagé** ;
- **55,10 %** du montant **engagé** est **décaissé** ; et
- **30,45 %** du budget total est **décaissé**.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Composante	Budget Projet	Budget 2022	Engagement	% Engagement	Décaissement 2022	%	Décaissement Global	%2
Recherche - Action - Développement	2 500 000,00 €	764 659,17 €	**1 294 947,28 €**	52%	551 533,40 €	72%	**772 792,40 €**	31%
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	190 810,00 €	22 200,00 €	**27 885,67 €**	15%	4 673,36 €	21%	**10 359,02 €**	5%
Surveillance - Veille - Alertes précoces	2 610 682,43 €	1 137 817,30 €	**1 470 483,84 €**	56%	710 079,23 €	62%	**961 287,62 €**	37%
Coordination - Suivi - Evaluation	1 396 030,00 €	349 810,14 €	**882 758,58 €**	63%	190 882,28 €	55%	**389 827,19 €**	28%
Sous Total	**6 697 522,43 €**	**2 274 486,61 €**	**3 676 075,37 €**	**55%**	**1 457 168,26 €**	**64%**	**2 134 266,24 €**	**32%**
Frais Généraux	468 826,57 €		**468 826,57 €**	100%	149 398,64 €		**149 398,64 €**	32%
Imprévus	333 651,00 €			0%	- €		- €	-
Sous Total	**802 477,57 €**	- €	**468 826,57 €**	**58%**	**149 398,64 €**		**149 398,64 €**	**19%**
Total	**7 500 000,00 €**	**2 274 486,61 €**	**4 144 901,94 €**	**55,27%**	**1 606 566,90 €**	**70,63%**	**2 283 664,87 €**	**30,45%**
% décaissement sur engagement								*55,10%*

Tableau 6 : Récapitulatif des engagements et décaissements sur le FED / DESIRA - UE

NB : suite à la modification de la méthode de calcul des frais généraux en 2022 vous noterez que le total décaissé sur cette ligne est positionné en 2022.

3.2 Rapport financier PRCC (AFD)

Le total cumulé des décaissements sur la subvention de l'AFD (qui se répartie uniquement sur les composantes ASN et CSE) s'élève à **1.622.337,85 €** à l'an 2022 du projet. Le montant total engagé sur les fonds du PRCC / AFD est de **2.200.178,25 €**.

On rappelle que ce montant inclut :

- Les contrats signés dans le cadre de l'exécution du projet (incluant les CPS de l'Unité de coordination) : 429.992 € imputables au PRCC / AFD (le reste est imputé au FED / UE);
- Les versements faits à l'ARAA dans le cadre de la mise en œuvre du projet : 127.064,42 € ;
- Les versements faits aux pays pour 1.643.121,83 €.

En conclusion, pour ce qui concerne les fonds du PRCC / AFD à l'an 2022 on a le récapitulatif suivant :

- **80,61 %** du budget **2022** a été **décaissé** ;
- **55,91 %** du budget total de la **subvention AFD** (PRCC) est **engagé** ;
- **73,74 %** du montant **engagé** est **décaissé** ; et
- **41,23 %** du budget total est **décaissé**.

Les montants sont détaillés dans le tableau 7 ci-dessous.

Composante	Budget Projet	Budget 2022	Engagement	% Engagement	Décaissement 2022	%	Décaissement Global	%2
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	3 637 000,00 €	1 326 587,14 €	**2 143 347,06 €**	**59%**	**1 074 709,25 €**	**81%**	**1 592 442,08 €**	**44%**
Coordination - Suivi - Evaluation	141 900,00 €	42 621,94 €	**56 831,19 €**	**40%**	**28 949,48 €**	**68%**	**29 895,77 €**	**21%**
Sous Total	**3 778 900,00 €**	**1 369 209,08 €**	**2 200 178,25 €**	**58%**	**1 103 658,73 €**	**81%**	**1 622 337,85 €**	**43%**
Imprévus	156 100,00 €	- €	- €	0%	- €		- €	-
Sous Total	**156 100,00 €**	**- €**	**- €**	**0%**	**- €**		**- €**	**-**
Total	**3 935 000,00 €**	**1 369 209,08 €**	**2 200 178,25 €**	**55,91%**	**1 103 658,73 €**	**80,61%**	**1 622 337,85 €**	**41,23%**
% décaissement sur engagement								73,74%

Tableau 7 : Récapitulatif des engagements et décaissements sur le PRCC / AFD

3.3 Rapport financier contribution CEDEAO

A ce stade, aucune contribution de la CEDEAO n'a été valorisée. Ceci est dû au fait que la contribution de la CEDEAO est attendu principalement sur l'organisation des comités de pilotage.

Composante	Budget Projet	Budget 2022	Engagement	% Engagement	Décaissement 2022	%	Décaissement Global	%2
Recherche - Action - Développement	5 900,00 €	- €	- €	0%	- €	-	- €	-
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	68 850,00 €	- €	- €	0%	- €	-	- €	-
Coordination - Suivi - Evaluation	60 710,00 €	20 750,00 €	- €	0%	- €	-	- €	-
Total	**135 460,00 €**	**20 750,00 €**	- €	0%	- €	-	- €	-

Tableau 8 : Suivi des contributions de la CEDEAO

3.4 Rapport financier contributions Pays

A l'an 2022, **246.695,14€** ont été enregistré au titre de la contribution des Comités nationaux. Vous trouverez ci-dessous la répartition de ces contributions par composante :

Composante	Budget Projet	Budget 2022	Engagement	% Engagement	Décaissement 2022	%	Décaissement Global	%2
Recherche - Action - Développement	- €	5 500,00 €	- €	0%	6 924,60 €	126%	12 693,27 €	-
Appui aux Structures Nationales publiques-privées	1 850 000,00 €	415 424,98 €	- €	0%	123 849,37 €	30%	197 686,09 €	11%
Surveillance - Veille - Alertes précoces	514 540,00 €	71 581,31 €	- €	0%	12 270,63 €	17%	36 315,78 €	7%
Total	**2 364 540,00 €**	**492 506,29 €**	- €	0%	143 044,60 €	29,04%	246 695,14 €	10%

Tableau 9 : Suivi des contributions Pays

Ces contributions ont été faites, principalement, par le CN de Côte d'Ivoire (27%), le Burkina Faso (14%) et le Ghana et la Sierra Léone (11% chacun).

4 Contrôle et audit

Débuté en début décembre 2022, après la signature du contrat avec le cabinet d'audit Pyramis – KMC, les audits pour le contrôle des dépenses des Comités Nationaux et de l'ARAA sont en cours. Le premier bon de commande a été émis et l'avance de démarrage réglée. La période couverte par cet audit va de la date de réception des fonds au 30 juin 2022. A ce stade quatre rapports

provisoires sont déjà disponibles. La totalité des structures devraient être auditée à la fin du mois de février.

5 CONCLUSION

La mise en œuvre du PTBA 2022 s'est globalement réalisée comme prévue. La quasi-totalité des activités programmées a été réalisée et a permis d'amorcer le processus de consolidation des acquis du PLMF.

En effet, la formulation de deux produits finis de lutte contre les mouches des fruits dont l'efficacité biologique testée en plein champs est effective et disponible.

Le processus de facilitation de la mise en place de quatre (4) mécanismes d'abonnement de fonds pour assurer la pérennité des actions de lutte et de surveillance, est en cours dont ceux du Burkina Faso et du Mali seront opérationnelles en 2023.

La couverture de l'ensemble des 14 Etats membres ayant adhéré au projet par le système de surveillance et le transfert de la moitié des vergers de surveillance fait sur les vergers des entreprises exportatrices est effectif, dans la perspective de sa pérennisation après le projet.

Au titre des difficultés on peut noter la non-adhésion jusque-là du Cap Vert qui s'active dans les procédures pour rejoindre le projet. Le retard accuser par certains pays pour sortir le matériel de surveillance a retardé le déploiement effectif de leur système de surveillance et enfin l'hydre terroriste qui étant chaque jour un peu plus son emprise sur les zones de production de mangue du Sahel constitue un risque d'inaccessibilité réel aux zones d'intervention s'il n'y a pas d'inversion de cette tendance.

Les audits des dépenses des Comités Nationaux et de l'ARAA ont démarré en décembre et les rapports finaux sont attendus avant la fin du premier trimestre 2023.

Enfin, le PTBA 2023 élaboré lors de l'atelier régional conjoint de bilan et de programmation annuel en synergie avec le COLEACP.

Les décaissements au 31 décembre s'élèvent à 2.710.225,63 €

ANNEXES

Annexe 1 : Minutes du 2eme comité de pilotage

Les minutes sont accessibles par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/zk9bb4w19s9woqwc051qmkw8ec4mji50

Annexe 2 : Rapport du Comité Technique

Le rapport est accessible par téléchargement par le lien ci-après **:**
https://app.box.com/s/9l9adulasr87jug5yn356ev8ayjwsvgu

Annexe 3 : Rapport du Comité Scientifique

Le Rapport est accessible par téléchargement par le lien ci-après :
https://app.box.com/s/9l9adulasr87jug5yn356ev8ayjwsvgu

Annexe 4 : Rapport de formation des poids focaux RAD et techniciens de laboratoire en taxonomie et à former les producteurs à l'utilisation des paquets technologiques ;

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après :

Annexe 5 : Rapport de formation des Points focaux suivi-évolution à l'utilisation du Système MESECOPS de l'ARAA

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/5wuh4ncj7pgjnh9dqcykjd57q95w6jnq

Annexe 6 : Rapport de formation des formateurs des inspecteurs phytosanitaires sur le nouveau règlement UE/2016/2031 de l'Union Européenne

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/2i47izudofgqswkgkpo192ts9vwyob8b

Annexe 7: Rapport de formation des formateurs des nouveaux pays des agents des DPV, OP et des agents des postes frontières sur le contrôle officiel et la lutte contre les mouches des fruits

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après : https://app.box.com/s/8a8bx2l4fh80zlg4h1cbgt49pr0k3yqj

Annexe 8 : Bulletin trimestre N°1, N°2 et N°3

Les bulletins trimestriels sont accessibles par téléchargement au lien ci-après :
https://app.box.com/s/156g6kqudmsw8cpro0t7f2z3anybsqw5

Annexe 9 : Rapport du deuxième comité technique

Le rapport est accessible par téléchargement au lien ci-après : https://app.box.com/s/vl5ce1posjpaugjakfsu310k6qnxlpad

Annexe 10 : Rapport de l'Atelier de bilan 2022 et de programmation annuel 2023

Le rapport est accessible part téléchargement au lien ci-après : https://app.box.com/s/kzvargchqtumyabtt4ckyi3szjwfozu9

Annexe 11 : Accord de la mise en œuvre de la Contribution financière Obligatoire (CFO) de l'Interprofession mangue du Burkina Faso

Les documents sont accessibles par téléchargement au lien ci-après : https://app.box.com/s/obvwkudcud7232tgdw9m28k6r6qjuovm

Annexe 12 : Protocole d'accord de la mise en œuvre de la Contribution financière Obligatoire (CFO) de l'Interprofession mangue du Mali